



LE RELIQUAIRE-OSTENSOIR.

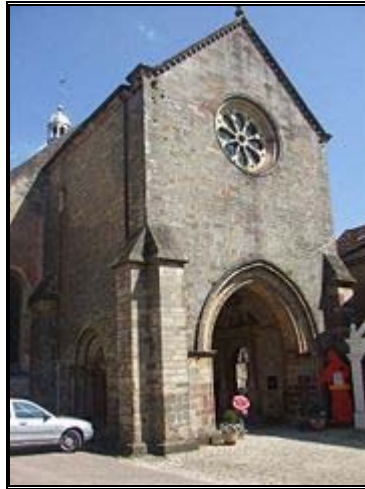
## LE MIRACLE DES SAINTES HOSTIES DE FAVERNEY.

Jean-Jacques Chifflet né à Besançon en 1588 d'une famille de médecins, juristes et ecclésiastiques, écrivit en 1618 l'histoire de sa ville ; il fait partie des très nombreux témoins d'un miracle extraordinaire qui se produisit en 1608 à Faverney, marquant durablement les esprits et qui suscita de nombreux écrits. Voici son témoignage :

*Le 25<sup>e</sup> may, jour de la sainte Pentecoste, en raison des indulgences accordées à cet effect, le très saint sacrement de l'Eucharistie estoit exposé publiquement suivant l'usage sous forme de deux hosties consacrées le jour mesme, enfermées dans un reliquaire d'argent dans l'église du très ancien monastère de Faverney. Or il arriva, on ne sait par quelle fatalité que l'autel en bois, le degré, le tabernacle, les nappes et aultres ornementz furent destruitz par le feu, le marbre sur lequel reposoit l'ostensoir gisant brisé à terre ; mais le lourd reliquaire de métal, avec les deux hosties qu'il contenoit, resta non seulement intact, mais suspendu en l'air sans qu'aucun support solide ne le soutinst, et cecy pendant trente-trois heures environ, c'est à dire, jusqu'à dix heures du matin, le mardy troisieme jour de la Pentecoste.(...) < Pendant la messe > le reliquaire se mit à descendre peu à peu et lentement pour venir se placer sur un missel qui avoit esté placé pour le recevoir s'il venoit à tomber<sup>1</sup>.*

<sup>1</sup> J.J. Chifflet, *Vesontio*, Besançon 1618, nouvelle édition Cêtre, 1988, p.629-630.

## 1. L'ABBAYE DE FAVERNEY.



ABBAYE DE FAVERNEY – EGLISE ABBATIALE.

Dès le VIII<sup>e</sup> siècle, un seigneur bourguignon avait fait construire à Favorney une abbaye destinée à sa sœur. On ne sait s'il s'agit de sainte Gude, qui aurait ainsi été la première abbesse de Favorney. Quoi qu'il en soit, sainte Gude apparaît dans le récit du martyre de saint Berthaire et saint Athalein qui eut lieu le 5 juillet 766<sup>2</sup>. Ces deux pèlerins aquitains avaient reçu l'hospitalité chez un homme du nom de Servat, qui avait pour valet Agenulf, qui lui tenait lieu de rabatteur. Le lendemain 6 juillet, deux corps sans tête furent retrouvés près du chemin qui menait de Menoux au village de Rosières, lieu où ils devaient se rendre à l'invitation de Bobblia, mère de Servat. Un pêcheur du village voisin de Bourguignon-lès-Conflans trouva dans ses filets dans la rivière la Lanterne la tête des deux martyrs. Sainte Gude, abbesse de Favorney, trouva les meurtriers Agenulf et Servat, puis fit édifier une chapelle sur le lieu du crime. Ce lieu, nommé Saint-Berthaire est proche de Menoux sur la commune de Saint-Rémy. Quatre siècles plus tard, en 1132, les moniales cédèrent leur abbaye à des moines bénédictins venus de l'abbaye de La-Chaise-Dieu. L'église abbatiale fut consacrée à Notre-Dame La Blanche dont la statue miraculeuse rappelait à la vie les enfants morts sans avoir pu être baptisés le temps que ce Sacrement leur puisse être administré.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'abbaye bénédictine était tombée en commende ; ruinée matériellement par les invasions, affaiblie dans sa vie spirituelle, elle n'avait plus ni salle capitulaire, ni réfectoire, ni bibliothèque. Aussi, au début du XVII<sup>e</sup> siècle l'Abbé commendataire, Mgr Jean Daroz, évêque de Lausanne fit-il restaurer le bâtiment abbatial mais les lieux réguliers restaient à reconstruire, et les moines fort peu nombreux, six religieux et deux novices, n'observaient plus scrupuleusement la Règle. Cependant en 1613 l'abbaye s'engagea dans la voie de la réforme claustrale de Saint-Vannes et Saint-Hydulphe<sup>3</sup> ; elle devait alors connaître son époque la plus brillante et grandit en science, en sainteté en réputation et en influence, que vint détruire la révolution avec son cortège de profanations et de saccages.

---

<sup>2</sup> *Acta sanctorum Bertharii et Athaleni.*

<sup>3</sup> A la fin du XV<sup>e</sup> siècle le prieuré bénédictin de Saint-Vannes, près de Verdun, rétablit pour son usage, la règle de saint Benoît dans toute son austérité. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle la réforme fut introduite dans le comté de Bourgogne.

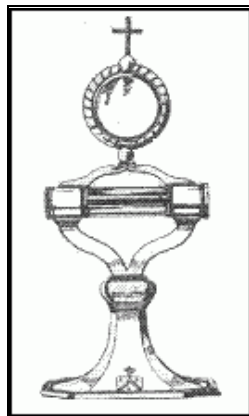


ABBAYE DE FAVERNEY – LE CORPS ABBATIAL.

Au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, Faverney, qui appartenait à la Comté Franche de Bourgogne, demeurait très attachée au catholicisme, même si l'abbaye ne s'était pas encore réformée ; cependant la ville de Montbéliard toute proche était tombée aux mains des protestants, dont les ministres s'efforçaient de répandre la doctrine, malgré les ordonnances rigoureuses du Parlement de Dole. Leur prêches nocturnes s'élevaient violemment contre la Messe, contre les Prêtres, contre la Très-Sainte Vierge ; aussi régnait-il dans les environs de Faverney une atmosphère de doute et de négation.

## 2. LE MIRACLE DU 26 MAI 1608.

Le samedi 24 mai 1608, veille de la Pentecôte, les religieux préparèrent comme à l'accoutumée leur reposoir près de la grille du chœur, du côté de l'Évangile. Au cours des Vêpres, le Prieur apporta solennellement au reposoir le reliquaire-ostensoir contenant dans un tube de cristal un doigt de sainte Agathe et au-dessus, dans une grande lunule d'argent, deux hosties consacrées à la Messe du matin : il en fallait deux en effet pour pouvoir la remplir. Sur la table, on plaça deux veilleuses à huile et deux chandeliers d'étain, et sur le devant du reposoir, le Bref apostolique de Clément VIII accordant les indulgences et la lettre de l'archevêque Ferdinand de Rye qui en autorisait la publication.



L'Adoration du Saint-Sacrement se poursuivit ainsi le lendemain, dimanche de Pentecôte ; quand vêpres furent dites, comme la veille, l'église fut fermée pour la nuit.

Or le lundi 26 mai 1608, lorsque Dom Jean Garnier, sacristain, vint pour sonner les Matines vers trois heures, il trouva l'église remplie de fumée. Du reposoir il ne subsistait plus qu'un amas de cendres et de débris calcinés. Alertés par Dom Garnier, les moines recueillirent ces pauvres débris, recherchant en vain quelques vestiges de l'ostensoir. Soudain, un jeune novice, le frère Antoine Hudelot, levant les yeux vers les grilles du chœur contre lesquelles était adossé le reposoir, aperçut brusquement avec stupeur l'ostensoir au milieu de la fumée à environ cinq pieds de hauteur<sup>4</sup>. Il demeurait à l'endroit même où il avait été exposé, mais comme il ne restait plus rien du tabernacle, l'ostensoir se trouvait comme suspendu, immobile dans l'espace et légèrement incliné ; le bras gauche de la petite croix qui le surmontait semblait toucher l'un des barreaux de la grille ; cependant aucune trace d'un support quelconque ne paraissait le maintenir ainsi. Parmi les cendres, on retrouva le Bref du Pape intact, ainsi que la lettre de l'Archevêque.



Comme la foule se faisait plus dense on établit devant la grille du chœur un barrage de fortune ; on plaça également sous l'ostensoir, qui demeurait toujours suspendu, en l'air sur une table un corporal ainsi que des cierges ; on afficha enfin le Bref papal et la lettre épiscopale. Dans le même temps, les moines firent chercher les capucins de Vesoul qui avaient une grande réputation de science et de piété afin, dit un témoin, *d'avoir consolation sur ce qu'ils devaient faire*. En attendant la venue des capucins, qui ne purent arriver que le soir, devant la pression de la foule contre la

---

<sup>4</sup> C'est-à-dire à 1,65m de haut.

grille du chœur dont la solidité avait été amoindrie par l'incendie, les moines voulurent l'étayer à l'aide d'une grosse poutre, mais l'opération se fit de manière si maladroite que la pièce de bois heurta la grille qui chancela. Cependant, l'ostensoir demeura immobile, nettement séparé de la grille : la preuve était ainsi manifeste qu'il ne tenait d'aucune façon à ses barreaux.

Le mardi 27 mai 1608, les capucins et les moines de l'abbaye écrivirent un mémoire adressé à l'archevêque de Besançon ; pendant toute la matinée, après la messe conventuelle, des messes se succédèrent au maître-autel, célébrées tour à tour par les curés des villages voisins. Or, vers 10 heures, tandis que Messire Nicolas Aubry, curé de Menoux<sup>5</sup>, célébrait une de ces messes, l'un des cierges qui brûlaient sur le reposoir s'éteignit. Rallumé par dom Garnier, il s'éteignit encore à deux reprises sans raison apparente. Au moment de l'Élévation, on entendit comme le son d'une lame d'argent vibrante et on vit l'ostensoir se redresser, *se couler doucement* et se poser sur le Corporal *tout aussi proprement que s'il y fût révéremment posé par un homme d'Eglise* selon les témoins de ce miracle. Ainsi prit fin ce prodige après trente-trois heures, de façon aussi extraordinaire qu'il avait commencé : cela se fit en plein jour, à 10 heures du matin, aux yeux d'une foule évaluée par un témoin à un millier de personnes.

Entre le 26 mai et le 4 juin de cette même année, les procureurs et les avocats fiscaux de l'officialité diocésaine entendirent les dépositions de cinquante-deux personnes étrangères à l'abbaye et de sept religieux. L'original du procès-verbal qu'ils dressèrent disparut en 1793. Cependant, plusieurs copies avaient été établies : l'une, à la demande d'un conseiller au Parlement, dûment authentifiée, en 1694 ; elle est conservée à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris<sup>6</sup>, une deuxième dite *manuscrit de Faverney*, et une troisième conservée à la bibliothèque de Besançon<sup>7</sup>.

Le miracle fut publié le 10 juillet 1608 par un mandement de l'archevêque Ferdinand de Rye<sup>8</sup>. Nul doute que ce miracle servit la Contre-Réforme dont Mgr de Rye était un artisan reconnu. Un luthérien de Montbéliard, Frédéric Vuillard, de passage à Vesoul, vint jusqu'à Faverney le jour du miracle ; il fut tellement bouleversé qu'après quatre années d'instruction, il abjura le protestantisme<sup>9</sup>.

La ville de Dole, alors capitale du comté de Bourgogne, revendiqua d'avoir en dépôt l'une des hosties miraculeuses. Devant le refus de l'abbaye de Faverney, elle fit intervenir l'archiduchesse Isabelle-Claire-Eugénie, souveraine de la province, et obtint satisfaction. Le 18 décembre 1608, l'hostie fut déposée dans la collégiale Notre-Dame. Sur le flanc sud de celle-ci la confrérie des avocats fit construire la Sainte Chapelle pour la recevoir<sup>10</sup>. En 1609, la ville de Dole offrit à l'église abbatiale un grand *ex-voto* de marbre noir aujourd'hui mutilé portant l'inscription *A la gloire de Dieu tout puissant triomphant des feux de l'hérésie*. Désormais la dévotion à la Sainte Hostie fut célébrée le jour de la fête de Pentecôte à Dole par des cérémonies et des processions ; à Faverney, elle éclipsa le culte rendu à Notre-Dame la Blanche.

En 1794, la fête de l'Être Suprême fut célébrée à Faverney dans la *ci-devant église abbatiale (sic)* par décision de la Convention le 8 juin 1794. Les vingt religieux avaient été expulsés et leurs biens vendus, cependant les habitants avaient pu mettre

---

<sup>5</sup> Menoux est situé à 5 km de Faverney.

<sup>6</sup> Ms 3707.

<sup>7</sup> Ms 827-828-829.

<sup>8</sup> Gauthier, J., « Le miracle de la sainte hostie de Faverney », *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1901p.16-41.

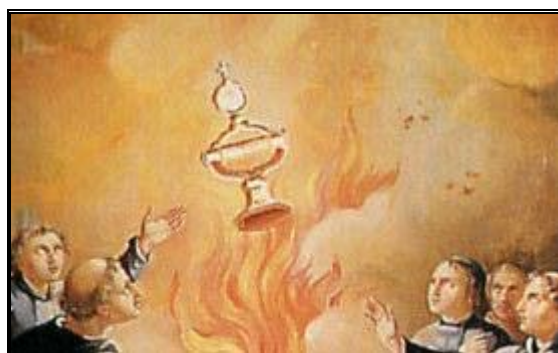
<sup>9</sup> Archives municipales de Dole, 1341-1342-1343.

<sup>10</sup> Lacroix P., *Eglises Jurassiennes Romanes et Gothiques*, Cîte, 1981, p 105-106.

l'hostie du miracle à l'abri des profanations. Après bien des vicissitudes, l'église abbatiale fut rendue au culte sous le Concordat. Grâce aux efforts du cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, le pape Pie IX reconnut le miracle de 1608 le 18 décembre 1862. C'est ainsi que l'on célébra le deux-cent-cinquante-cinquième anniversaire de ce miracle le lundi de la Pentecôte 16 mai 1864 avec, le même soir, un office solennel en l'honneur de Notre-Dame La Blanche. La fête, d'abord fixée au 30 octobre par Monseigneur Mathieu, fut ensuite instituée le lundi de Pentecôte comme auparavant, et elle est toujours célébrée de nos jours.

A Dole, jusqu'à la révolution, la Sainte Hostie était exposée solennellement en cas de péril ou en remerciement ; cependant elle fut profanée en 1793. Néanmoins les dimanche et lundi de Pentecôte demeurent maintenant encore jours de fête à Dole.

Comme le constate l'abbé Eberlé<sup>11</sup>, à l'encontre de la double affirmation, soit de Littré qui a dit quelque part que jamais miracle n'a lieu là où l'on pouvait l'observer à loisir, soit de Renan qui jadis proclama qu'il n'y a jusqu'ici aucun miracle constaté, oui c'est bien ici que s'est produit un triple fait anormal, à savoir : la conservation des Saintes-Hosties au milieu des flammes, la suspension sans appui de l'ostensoir, et sa descente spontanée sur l'autel. Ce fait si extraordinaire est observable, et il a été remarquablement observé par des milliers de personnes, et de tout près, et durant trente-trois heures consecutives. A ce fait observable et longuement observé on a appliqué sévèrement, selon l'opinion si judicieuse de M. le chanoine Laurent, toute la série complète et minutieuse des opérations de critique textuelle, de critique de provenance, et de critique d'interprétation. De plus, l'hostilité si connue des habitants de Faverney pour leurs moines relâchés et scandaleux, hostilité augmentée par leur négligence qui causa la destruction des tentures prêtées pour le reposoir brûlé, n'aurait pas manqué de signaler toute supercherie possible. Enfin, un total de cent sept témoins, témoins privés et témoins interrogés juridiquement, archiduc régnant aussi bien que présidents bisontin et dolois, dignitaires ecclésiastiques et civils, délégués épiscopaux et théologiens ou canonistes, archevêques titulaire ou suffragant et nonce apostolique, tous, devant l'autorité compétente ou pour l'histoire, ont déposé, écrit et signé ce qu'ils ont vu, ce qu'ils ont entendu, ce qu'ils ont cru touchant la triple merveille arrivée à Faverney les 26 et 27 mai 1608...



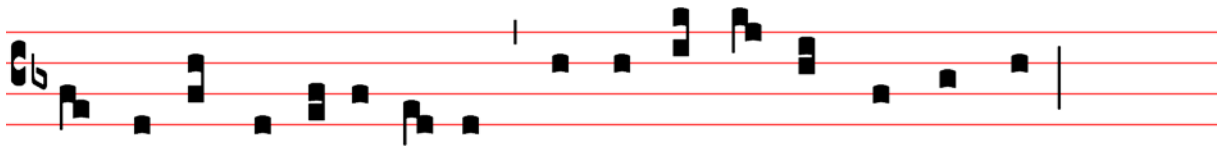
<sup>11</sup> Eberlé L., *Faverney, son abbaye et le miracle des Saintes-Hosties*, Luxeuil, Valot, 1915. Pierre-Louis Éberlé, naquit à Gray le 7 mai 1848, fut ordonné en 1874. Auteur de *La Confrérie du saint-suaire et de la croix pour la sépulture des pauvres à l'hôpital Saint-Jacques de Besançon* (Besançon, Jacquin, 1886), il était l'ancien étudiant de l'éminent archiviste bisontin Jules Gauthier. Il fut curé d'Amance de 1889 à 1922 et mourut le 25 avril 1923.

## Collecta.

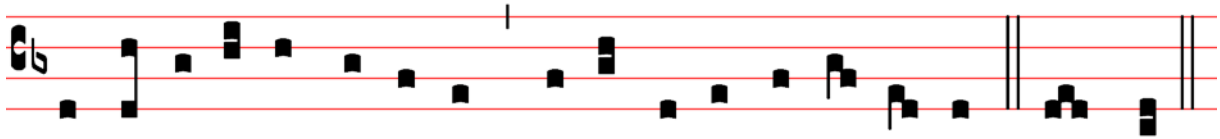
**D**mnípotens et miséricors Deus qui ad demonstrándam fidei Cathólicæ veritatem sacrosánctam Eucharístiam inter ignes illæsam et mirabíliter suspénsam ostendísti † : præsta quæsumus \* : ut cultus venerábili sacraménto débitus a nobis et ab ómnibus semper exhibeátur. Per Dóminum nostrum Jesum Christum † : qui tecum vivit et regnat in unitáte Spíritus Sancti Deus \* : per ómnia sæcula sæculórum. Amen.

*O Dieu tout-Puissant et miséricordieux, qui avez conservé la Très-Sainte Eucharistie intacte au milieu des flammes en la tenant suspendue en l'air de façon miraculeuse, afin de montrer la vérité de la foi catholique : accordez-nous, nous vous en prions, de toujours rendre à ce Sacrement si vénérable le culte qui lui est dû par nous-mêmes ainsi que par tous les hommes. Nous vous en supplions par Jésus-Christ Notre-Seigneur qui vit et règne avec vous dans l'unité du Saint-Esprit, pour tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.*

## Hymnus 5.



Fons lu- cis æ- tér-næ De- us, Qui nu- be Pa- nis cón- di- tus,  
O Dieu source d'éternelle lumière, Caché sous les apparences du pain,



Das tem-pe- rá- ti Nú- mi- nis Blan- da fru- i præ- sén- ti- a. A- men.  
Vous nous donnez de goûter la douce présence de votre Divinité .

J.B. Santeuil (1675.)

- |   |  |
|---|--|
| 2. Quæ flamma cuncta destruit,<br>Oblíta vim suam, tuis<br>Sese Deum te sentiens,<br>Sistit scabéllum pédibus.            | 2. La flamme destructrice<br>Oublie ses fureurs ;<br>Escabeau de vos pieds, elle s'arrête,<br>Sentant Votre divine présence.   |
| 3. Fuso repénte Sánguine<br>Carnem tuam probáveras,<br>Vt íntegre firmes fidem<br>Nunc igne te probas Deum.               | 3. En répandant Votre Sang<br>Vous aviez montré Votre humanité ;<br>Maintenant, pour affermir notre foi,<br>Vous montrez dans le feu Votre divinité.                                 |
| 4. Quam nos poténter ádlicis<br>Te Christe, quando détegis !<br>Te quando celas, próvidus<br>Nobis peræque consulis.      | 4. O Christ, combien Votre puissance<br>Nous charme, se dévoilant à nos yeux !<br>Mais pareillement, quand elle se cache,<br>Elle ne cesse de veiller sur nous.                      |
| 5. Fac qui lates nobis Deus,<br>Obscura dum tegit fides<br>Fracto solútos córpore<br>Nos te vidére, te frui.              | 5. O Dieu qui demeurez caché à notre vue,<br>Notre foi accepte l'obscurité. Donnez-nous,<br>Libérés de notre enveloppe charnelle,<br>De goûter le bonheur de Vous contempler.        |
| 6. Ignem venis qui míttere,<br>Fili, tibi laus máxima<br>Cum Patre ; nec tibi minor<br>Laus, ignis ardens Spíritus. Amen. | 6. O Fils divin qui venez tout embraser,<br>Gloire Vous soit rendue ainsi qu'au Père ;<br>Et Vous, Esprit d'Amour, brasier ardent,<br>Recevez même louange éternelle. Ainsi soit-il. |